



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

# ÉTATS FINANCIERS VERSION ABRÉGÉE

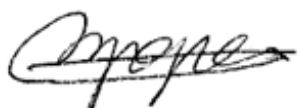
POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU  
31 DÉCEMBRE 2019

VÉRIFIÉS

ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE  
PLÉNIÈRE le 23 novembre 2020

**TABLE DES MATIÈRES**

- Rapport du secrétaire général sur les états financiers 2019	2
- Principes Comptables	4
- État de la situation financière de l'exercice au 31 décembre 2019	6
- État de la performance financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019	7
- État des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019	8
- État des Fonds de réserve et provisions au 31 décembre 2019	9
- Ventilation des dépenses (par article) pour l'exercice financier 2019	10
- Calendrier des contributions des pays membres au budget de l'Assemblée	11
- Transferts de Crédit pour 2019	12



Ruxandra Popa  
Secrétaire générale



Sébastien Botella  
Responsable, Gestion opérationnelle

## Rapport du secrétaire général sur les états financiers 2019

### Introduction

Conformément à l'article 27 du règlement financier [279 GEN 10 F], ce rapport du secrétaire général présente à la commission permanente les états financiers pour l'exercice précédent.

Il est important de noter que le règlement financier précise que l'article principal d'un poste budgétaire doit rester dans les limites des crédits alloués. Des dépassements sont autorisés pour les sous-articles, pourvu que l'article principal n'excède pas les crédits alloués.

### État sur le contrôle interne

L'état sur le contrôle interne est un document comptable qui décrit l'efficacité des contrôles internes dans une organisation. Il est conçu pour gérer le risque dans des proportions raisonnables plutôt que d'éliminer tout risque de manquement par rapport aux résultats escomptés et aux objectifs stratégiques.

### État sur la position financière au 31 décembre 2019

Ce tableau présente l'actif et le passif. Le principal poste au passif est le Fonds d'urgence, dont la réserve doit permettre à l'Assemblée de continuer à fonctionner même si l'un de ses principaux contributeurs ne paie pas sa quote-part au budget ou accuse un retard de paiement durant l'exercice. Le Fonds d'urgence s'élève à € 959 417,50 ce qui représente 24,03% du montant total des contributions nationales au budget 2020 actuel. Ce montant est proche du niveau supérieur spécifié par le règlement financier (entre 20% et 25%).

Dans ce même état, le tableau indique les sommes totales allouées au Fonds de chômage et aux Provisions. L'Assemblée dispose de quatre Provisions, une pour chaque chapitre du budget.

Le tableau présente également les chiffres concernant les comptes bancaires et de trésorerie, les montants à recevoir, les acomptes et les dettes de l'Assemblée envers ses fournisseurs. Il indique aussi les contributions reçues à l'avance en 2019 pour le budget 2020.

### État de la performance financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

Les dépenses totales pour l'exercice 2019 s'élèvent à € 4 026 544,73. Une ventilation des dépenses par article est présentée dans la « Ventilation des dépenses pour l'exercice 2019 ».

Le budget total pour toutes les sources s'élève à € 4 031 781.

Les recettes du budget normal comprennent :

- les contributions nationales, qui constituent la principale source de revenus ;
- une subvention anticipée de l'OTAN.

Certaines dépenses ont été financées à l'aide de contributions spéciales du ministère suisse de la défense, à hauteur de € 15 000. Cette contribution est affectée aux séminaires Rose-Roth ou sert à couvrir les coûts associés à ces séminaires (honoraires des interprètes par exemple).

Ces fonds ont permis à l'AP-OTAN d'organiser en coopération avec l'OTAN, le Parlement belge et le centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève, la 100<sup>e</sup> édition du séminaire Rose-Roth, à Bruxelles, qui a remporté un vif succès.

## **État des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2019**

L'état des flux de trésorerie enregistre les opérations de trésorerie de l'Assemblée (encaissements et débours) durant l'exercice. Il représente un contrôle comptable utile pour s'assurer que toutes les transactions ont été correctement comptabilisées et réconciliées avec les mouvements de trésorerie.

## **États des Fonds de réserve et Provisions au 31 décembre 2019**

Ce tableau des états financiers présente un compte détaillé de toutes les opérations effectuées sur les fonds et réserves durant l'exercice 2019.

Il montre clairement l'allocation de l'excédent 2018 aux Provisions, pour le chapitre 1. Cette allocation a été approuvée par la commission permanente à Zagreb en mars 2019 et adoptée en séance plénière par l'Assemblée à Bratislava en juin 2019.

En 2019, la provision pour le chapitre 1 a été utilisée : € 22 000 ont été transférés au chapitre 1, article 5 – Consultants externes et personnel intérimaire dans le budget 2019.

Les provisions sont constituées pour faciliter la planification pluriannuelle ou pour faire face à des circonstances exceptionnelles, non récurrentes.

## **Ventilation des dépenses pour l'exercice 2019 (par article et par sous-article)**

La ventilation des dépenses pour l'exercice 2019 offre un aperçu du budget révisé, avec les dépenses et les détails des économies par article et par chapitre. Les économies globales réalisées sur les articles du budget s'élèvent à € 5 236,27, soit environ 0,13% du budget révisé (par rapport à 0,87% en 2018). Il y a un poste négatif « autres revenus » qui s'explique par les faibles taux d'intérêt et des pertes de change à hauteur de € -630,30, ce qui donne un excédent total de € 4 605,97 pour 2019 (comme l'indique l'état de la performance financière).

## **Contributions des pays membres au budget 2019 de l'Assemblée**

Aperçu des contributions nationales perçues, par pays. Les contributions nationales respectent la clé de contribution utilisée pour le calcul du budget civil de l'OTAN. Cet aperçu montre également la subvention que nous recevons chaque année de l'OTAN.

## **Transferts de crédits durant l'exercice 2019**

Durant l'exercice, des transferts de crédits sont autorisés à partir d'articles sous-utilisés du budget en faveur d'articles nécessitant des fonds supplémentaires.

Ces transferts nécessitent l'autorisation du/de la trésorier(ère), du/ de la président(e) et du/de la secrétaire général(e), comme spécifié dans le règlement financier.

## PRINCIPES COMPTABLES

### Note 1 : L'organisation

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) est une enceinte où siègent des parlementaires des pays membres de l'OTAN, les pays associés et les pays partenaires. Elle rassemble des législateurs d'Europe et d'Amérique du Nord pour discuter de questions d'intérêt commun. L'Assemblée est totalement indépendante de l'OTAN.

L'organe exécutif de l'Assemblée est la commission permanente qui comprend les chefs des délégations membres, le président de l'AP-OTAN, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire général. Le Secrétariat international, dirigé par son secrétaire général, est responsable de l'ensemble des tâches administratives et de la majeure partie des recherches et analyses destinées à épauler les commissions, sous-commissions et autres groupes dans leurs activités.

### Note 2 : Principes comptables

les écritures comptables se font sur la base de l'exercice et de la gestion sans report des gains ou des pertes sur les exercices postérieurs.

Comptabilisation des recettes : les appels aux contributions des pays membres sont comptabilisés dans l'année budgétaire de l'exercice correspondant. Les contributions reçues en avance et qui sont relatives aux années budgétaires suivantes, sont comptabilisées comme dettes en fin d'année.

Comptabilisation des coûts : les dépenses sont comptabilisées en tant que coûts de l'année dans laquelle les biens ont été livrés ou les services rendus. Cependant, une certaine flexibilité existe pour la période de fin d'année afin d'inclure les postes relatifs à des biens commandés avant la fin de l'année mais livrés dans le premier mois de l'année suivante. Les engagements budgétaires sont annulés un mois après la clôture annuelle si les biens n'ont pas été reçus.

Réserves et Provisions : les fonds disponibles à la clôture de l'exercice financier appartiennent aux pays contributeurs mais restent à la disposition de l'Assemblée afin de lui permettre de faire face à d'éventuelles charges qui pourraient survenir à une date non définie dans le futur. Chaque année et sur base des propositions du trésorier, la commission permanente décide des conditions spécifiques dans lesquelles ces réserves et provisions pourront être utilisées dans le futur. Dans le cadre de ces décisions, la direction reçoit une autorisation préalable de transférer ces montants au budget et d'engager la dépense. Un état financier séparé résumant les opérations touchant le Fonds d'urgence et les provisions est présenté chaque année.

Un type particulier de provision concerne les contributions volontaires pour lesquelles les donateurs ont attaché des conditions spécifiques quant aux genres d'activités pouvant être financés par ces fonds. Dans ces cas, la contribution est comptabilisée comme une dette remboursable au contributeur jusqu'à ce que les conditions relatives à la dépense soient remplies.

Devises étrangères : les transactions en devises étrangères sont comptabilisées sur base des taux de change officiels de l'OTAN. En fin d'année, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change officiel en vigueur à la date de fin

d'exercice. Les différences de change, réalisées ou non, sont comptabilisées comme recettes ou dépenses de l'année en cours.

Disponible et Placements : les placements comprennent les comptes bancaires à vue et les dépôts à court terme. Les intérêts courus non échus en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que revenus de l'année en cours.

Bâtiment et Équipement : les achats de biens durables sont émargés au budget de l'année de leur acquisition. Des listes des biens d'investissement sont cependant tenues à jour aux fins d'assurances et de contrôle interne.

### **Note 3 : Bâtiment et Équipement**

Les actifs immobilisés détenus par l'Assemblée sont composés principalement des éléments suivants : le bâtiment abritant le siège de l'Assemblée, le mobilier, les équipements et un véhicule officiel.

Le siège de l'Assemblée, situé au Petit Sablon à Bruxelles, Belgique, a été acheté en 1989 pour le prix de 1.549.334 euros. Depuis lors, différentes rénovations ont été réalisées qui ont augmenté la surface de bureaux de façon significative.

## État de la situation financière de l'exercice au 31 décembre 2019

ACTIF			PASSIF		
	2019	2018		2019	2018
<b>Réalisable</b>			<b>Passif exigible</b>		
- Disponible et fonds placés à court terme (a)	€ 502.053,03	€ 1.368.529,70	- Créiteurs (f)	€ 20.498,53	€ 34.164,03
- Créances diverses (b)	€ 2.452,36	€ 7.408,61			
- Frais payés d'avance (c)	€ 20.535,59	€ 39.114,80	<b>Produits à reporter</b>		
- Fonds d'investissement (d)	€ 1.272.711,98	€ 1.271.761,34	- Contributions pour l'exercice suivant, payées à l'avance (g)	€ 56.709,00	€ 914.707,33
- Garanties (e)	€ 5.260,89	€ 5.257,26			
	<b>€ 1.803.013,85</b>	<b>€ 2.692.071,71</b>		<b>€ 77.207,53</b>	<b>€ 948.871,36</b>
			<b>Réserves et provisions</b>		
			- Fonds d'urgence (h)	€ 959.417,50	€ 959.417,50
			- Fonds de chômage (i)	€ 16.463,30	€ 16.463,30
			- Provisions (j)	€ 745.319,55	€ 736.533,48
				€ 1.721.200,35	€ 1.712.414,28
			- Excédent	€ 4.605,97	€ 30.786,07
				<b>€ 1.725.806,32</b>	<b>€ 1.743.200,35</b>
<b>Total Actif</b>	<b>€ 1.803.013,85</b>	<b>€ 2.692.071,71</b>	<b>Total Passif</b>	<b>€ 1.803.013,85</b>	<b>€ 2.692.071,71</b>

Valeur d'achat du bâtiment en 1989 : € 1.549.334,00

Valeur en 2012 : € 2.130.000,00

- (a) Les espèces et quasi-espèces désignent les actifs à court terme, qui englobent : l'encaisse, la petite caisse, les comptes bancaires à vue et les dépôts en banque.
- (b) Désigne les montants à recevoir par l'AP-OTAN.
- (c) Désigne les acomptes versés aux fournisseurs.
- (d) Le Fonds d'investissement est une réserve qui procure les fonds nécessaires pour couvrir d'éventuels dettes et engagements du Fonds d'urgence, du Fonds de chômage et des provisions.
- (e) Il s'agit d'un dépôt légal requis pour la location de la maison des assistants de recherche. Il se trouve sur un compte d'épargne bloqué et génère un petit intérêt annuel.
- (f) Désigne le montant dont l'Assemblée est redevable à ses fournisseurs.
- (g) En 2019, nous avons perçu anticipativement les contributions suivantes : Hongrie, Lituanie et Slovaquie.
- (h) Le Fonds d'urgence permet à l'Assemblée de continuer à fonctionner en cas de déficit de financement imprévisible et exceptionnel. Conformément au Règlement financier, le Fonds d'urgence devrait représenter 20 à 25% du total des contributions nationales au budget de l'exercice financier en cours. Ce pourcentage est actuellement de 24,03%.
- (i) Les membres du personnel sont couverts par un régime de sécurité sociale indépendant du système officiel belge. Seuls les membres du personnel du secrétariat qui n'ont pas quitté leur emploi de leur propre chef peuvent bénéficier de cette assurance chômage.
- (j) Des provisions sont constituées afin de faciliter la planification sur plusieurs années pour des risques ponctuels pouvant résulter de dépenses supérieures à celles prévues dans le budget annuel. L'Assemblée possède 4 provisions, une pour chaque chapitre du budget. Pour plus de détails, voir l'Etat du fonds de réserve et la page consacrée aux Provisions.

## État de la performance financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019

RECETTES			DÉPENSES		
	2019	2018		2019	2018
<b>Contributions</b>			<b>Dépenses</b>		
Contributions des pays membres	€ 3.942.181,00	€ 3.837.671,00	- Chapitre 1 - Frais de personnel	€ 2.978.770,18	€ 2.754.570,12
Subvention de l'OTAN	€ 52.600,00	€ 52.450,00	- Chapitre 2 - Frais de fonctionnement	€ 357.455,61	€ 402.140,89
			- Chapitre 3 - Sessions	€ 363.558,24	€ 392.376,28
			- Chapitre 4 - Missions, séminaires et relations extérieures	€ 326.760,70	€ 336.800,71
	<u>€ 3.994.781,00</u>	<u>€ 3.890.121,00</u>		<u>€ 4.026.544,73</u>	<u>€ 3.885.888,00</u>
<b>Financement par provisions et excédents de l'exercice précédent</b>					
Révision du budget	0	€ 0,00			
Ministère suisse de la Défense	€ 15.000,00	€ 30.000,00			
Appel aux provisions	€ 22.000,00	€ 0,00			
	<u>€ 37.000,00</u>	<u>€ 30.000,00</u>			
<b>Budget total pour l'année</b>	<u>€ 4.031.781,00</u>	<u>€ 3.920.121,00</u>	Total dépenses pour l'année	<u>€ 4.026.544,73</u>	<u>€ 3.885.888,00</u>
			<b>Excédents (dans le cadre du budget)</b>	<b>€ 5.236,27</b>	<b>€ 34.233,00</b>
			<b>Autres recettes/dépenses</b>		
			- Moins de subvention de l'OTAN	€ 0,00	€ -850,00
			- Résultat de la gestion du fonds d'investissement	€ 1.204,58	€ 943,87
			- Intérêts sur les placements de trésorerie	€ 691,95	€ 692,96
			- Profits (pertes) sur les écarts de change	€ -2.579,31	€ -4.674,59
			- Autres produits	€ 52,48	€ 440,83
			<b>Total Autres recettes/dépenses</b>	<u>€ -630,30</u>	<u>€ -3.446,93</u>
				<u>€ 4.605,97</u>	<u>€ 30.786,07</u>

\* La manière de présenter les chiffres a été modifiée par rapport à l'année dernière pour améliorer la lisibilité de cet état financier.



**État des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019**

Trésorerie des opérations courantes	2019	2018
<b>Recettes</b>		
Contributions reçues	€ 3.136.782,67	€ 3.744.190,33
Autres contributions	€ 15.000,00	€ 30.000,00
Autres revenus	€ -745,87	€ -3.092,00
<b>Total :</b>	<u>€ 3.151.036,80</u>	<u>€ 3.771.098,33</u>
<b>Dépenses</b>		
Frais de personnel	€ 2.978.770,18	€ 2.754.570,12
Frais de fonctionnement	€ 1.037.792,65	€ 1.195.203,05
<b>Total :</b>	<u>€ 4.016.562,83</u>	<u>€ 3.949.773,17</u>
Augmentation/diminution NETTE des liquidités et équivalents de liquidités :	€ -865.526,03	€ -178.674,84
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice :	€ 2.640.291,04	€ 2.818.965,88
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice :	€ 1.774.765,01	€ 2.640.291,04
<b>Solde :</b>	€ -865.526,03	€ -178.674,84

## État des Fonds de réserve et provisions au 31 décembre 2019 \*

	Solde à l'ouverture	Montant affecté	Solde révisé	Contributions année en cours et financement	Transferts vers l'année en cours	Budget révisé	Dépenses de l'année en cours	Autres revenus	Solde à la clôture
<b>I. Provisions</b>									
- Provision Chapitre 1	€ 129.265,85	€ 30.786,07	€ 160.051,92	€ 0,00	€ -22.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 138.051,92
- Provision Chapitre 2	€ 91.757,99	€ 0,00	€ 91.757,99	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 91.757,99
- Provision Chapitre 3	€ 191.408,45	€ 0,00	€ 191.408,45	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 191.408,45
- Provision Chapitre 4	€ 324.101,19	€ 0,00	€ 324.101,19	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 324.101,19
<b>Total</b>	<b>€ 736.533,48</b>	<b>€ 30.786,07</b>	<b>€ 767.319,55</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ -22.000,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 745.319,55</b>
<b>II. Contributions à des projets particuliers</b>									
- Programme Rose-Roth - Fonds du Ministère suisse de la Défense	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 15.000,00	€ -15.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
<b>Total</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 15.000,00</b>	<b>€ -15.000,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>
<b>III. Fonds de réserve</b>									
- Fonds d'urgence	€ 959.417,50	€ 0,00	€ 959.417,50	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 959.417,50
- Fonds de chômage	€ 16.463,30	€ 0,00	€ 16.463,30	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 16.463,30
<b>Total</b>	<b>€ 975.880,80</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 975.880,80</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 975.880,80</b>
<b>TOTAL (Sections I,II,III)</b>	<b>€ 1.712.414,28</b>	<b>€ 30.786,07</b>	<b>€ 1.743.200,35</b>	<b>€ 15.000,00</b>	<b>€ -37.000,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 1.721.200,35</b>
<b>IV. BUDGET ANNUEL</b>									
- Révision du budget	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
- Affectation du surplus de l'exercice précédent	€ 30.786,07	€ -30.786,07	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
- Transactions de l'année en cours - Budget normal	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 3.994.781,00	€ 37.000,00	€ 4.031.781,00	€ 4.026.544,73	€ -630,30	€ 4.605,97
<b>TOTAL (Section IV)</b>	<b>€ 30.786,07</b>	<b>€ -30.786,07</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 3.994.781,00</b>	<b>€ 37.000,00</b>	<b>€ 4.031.781,00</b>	<b>€ 4.026.544,73</b>	<b>€ -630,30</b>	<b>€ 4.605,97</b>
<b>GRAND TOTAL (Sections I, II, III, IV)</b>	<b>€ 1.743.200,35</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 1.743.200,35</b>	<b>€ 4.009.781,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 4.031.781,00</b>	<b>€ 4.026.544,73</b>	<b>€ -630,30</b>	<b>€ 1.725.806,32</b>
- pour les détails, voir le tableau des recettes et dépenses									

\* La manière de présenter les chiffres a été modifiée par rapport à l'année dernière pour améliorer la lisibilité de cet état financier.

## Ventilation des dépenses (par article) pour l'exercice financier 2019\*

	Budget approuvé 2019	Actualisations budgétaires, financements, recours aux provisions	Transferts en 2019	Budget Révisé 2019	Dépenses 2019	Économie
<b>CHAPITRE 1 - FRAIS DE PERSONNEL</b>						
Article 1 - Traitements	€ 2.219.521,00	€ 0,00	€ -13.000,00	€ 2.206.521,00	€ 2.205.548,37	€ 972,63
Article 2 - Coûts supplémentaires sur les salaires	€ 508.160,00	€ 0,00	€ -18.000,00	€ 490.160,00	€ 489.867,45	€ 292,55
Article 3 - Frais de recrutement	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 21.000,00	€ 36.000,00	€ 35.871,65	€ 128,35
Article 4 - Dépenses diverses au bénéfice du personnel	€ 53.000,00	€ 0,00	€ 3.800,00	€ 56.800,00	€ 56.790,12	€ 9,88
Article 5 - Consultants externe et personnel temporaire	€ 15.000,00	€ 22.000,00	€ 77.775,00	€ 114.775,00	€ 114.060,29	€ 714,71
Article 6 - Contrôle comptable et financier	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Article 7 - Conseillers juridiques	€ 3.500,00	€ 0,00	€ -2.200,00	€ 1.300,00	€ 1.246,25	€ 53,75
Article 8 - Programme des assistants de recherche	€ 75.000,00	€ 0,00	€ 400,00	€ 75.400,00	€ 75.386,05	€ 13,95
<b>TOTAL CHAPITRE 1</b>	<b>€ 2.889.181,00</b>	<b>€ 22.000,00</b>	<b>€ 69.775,00</b>	<b>€ 2.980.956,00</b>	<b>€ 2.978.770,18</b>	<b>€ 2.185,82</b>
<b>CHAPITRE 2 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>						
Article 1 - Dépenses relatives au siège du Secrétariat	€ 70.000,00	€ 0,00	€ 20.500,00	€ 90.500,00	€ 89.839,10	€ 660,90
Article 2 - Assurances	€ 7.500,00	€ 0,00	€ -1.000,00	€ 6.500,00	€ 6.482,65	€ 17,35
Article 3 - Sécurité	€ 21.000,00	€ 0,00	€ -2.000,00	€ 19.000,00	€ 18.881,94	€ 118,06
Article 4 - Service postal et téléphone	€ 15.000,00	€ 0,00	€ -7.250,00	€ 7.750,00	€ 7.579,12	€ 170,88
Article 5 - Frais administratifs et fournitures de bureau	€ 16.500,00	€ 0,00	€ -9.000,00	€ 7.500,00	€ 7.173,39	€ 326,61
Article 6 - Mobilier et équipement de bureau	€ 11.500,00	€ 0,00	€ 13.500,00	€ 25.000,00	€ 24.353,58	€ 646,42
Article 7 - Location et entretien imprimantes/photocopieurs multifonctions	€ 12.000,00	€ 0,00	€ -3.250,00	€ 8.750,00	€ 8.666,94	€ 83,06
Article 8 - Technologies de l'information et de la communication (TIC)	€ 45.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 45.000,00	€ 44.709,20	€ 290,80
Article 9 - Transports et déplacements	€ 14.600,00	€ 0,00	€ -5.250,00	€ 9.350,00	€ 9.348,95	€ 1,05
Article 10 - Documents	€ 105.000,00	€ 0,00	€ 2.550,00	€ 107.550,00	€ 107.542,52	€ 7,48
Article 11 - Bibliothèque	€ 27.000,00	€ 0,00	€ -11.500,00	€ 15.500,00	€ 15.197,22	€ 302,78
Article 12 - Frais de représentation, d'hospitalité et de réception	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 2.700,00	€ 17.700,00	€ 17.681,00	€ 19,00
<b>TOTAL CHAPITRE 2</b>	<b>€ 360.100,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 360.100,00</b>	<b>€ 357.455,61</b>	<b>€ 2.644,39</b>
<b>CHAPITRE 3 - SESSIONS</b>						
Article 1 - Commission permanente - Zagreb, Croatie	€ 15.000,00	€ 0,00	€ -3.150,00	€ 11.850,00	€ 11.808,46	€ 41,54
Article 2 - Session de printemps - Bratislava, Slovaquie	€ 140.000,00	€ 0,00	€ -3.900,00	€ 136.100,00	€ 136.067,32	€ 32,68
Article 3 - Session annuelle - Londres, Royaume-Uni	€ 200.000,00	€ 0,00	€ -16.750,00	€ 183.250,00	€ 183.246,70	€ 3,30
Article 4 - Réunion conjointe - Bruxelles, Belgique	€ 3.500,00	€ 0,00	€ 2.700,00	€ 6.200,00	€ 6.193,86	€ 6,14
Article 5 - Préparation des sessions à venir	€ 30.000,00	€ 0,00	€ -3.750,00	€ 26.250,00	€ 26.241,90	€ 8,10
<b>TOTAL CHAPITRE 3</b>	<b>€ 388.500,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ -24.850,00</b>	<b>€ 363.650,00</b>	<b>€ 363.558,24</b>	<b>€ 91,76</b>
<b>CHAPITRE 4 - MISSIONS, SÉMINAIRES ET RELATIONS EXTÉRIEURES</b>						
Article 1 - Commission sur la dimension civile de la sécurité	€ 15.000,00	€ 0,00	€ -7.950,00	€ 7.050,00	€ 7.005,96	€ 44,04
Article 2 - Commission de la défense et de la sécurité	€ 20.000,00	€ 0,00	€ 300,00	€ 20.300,00	€ 20.291,08	€ 8,92
Article 3 - Commission de l'économie et de la sécurité	€ 18.000,00	€ 0,00	€ -6.700,00	€ 11.300,00	€ 11.266,51	€ 33,49
Article 4 - Commission politique	€ 20.000,00	€ 0,00	€ -4.800,00	€ 15.200,00	€ 15.146,41	€ 53,59
Article 5 - Commission des sciences et des technologies	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 3.760,00	€ 18.760,00	€ 18.749,33	€ 10,67
Article 6 - Activité supplémentaire	€ 6.000,00	€ 0,00	€ 2.630,00	€ 8.630,00	€ 8.624,55	€ 5,45
Article 7 - Rose-Roth et programmes d'ouverture	€ 75.000,00	€ 8.742,99	€ -26.950,00	€ 56.792,99	€ 56.775,44	€ 17,55
Article 8 - Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient	€ 20.000,00	€ 0,00	€ -8.750,00	€ 11.250,00	€ 11.217,50	€ 32,50
Article 9 - Forum parlementaire transatlantique	€ 15.000,00	€ 0,00	€ 350,00	€ 15.350,00	€ 15.347,09	€ 2,91
Article 10 - Frais d'interprétation pour toutes les réunions	€ 100.000,00	€ 6.257,01	€ 13.260,00	€ 119.517,01	€ 119.514,61	€ 2,40
Article 11 - Presse et Communication	€ 5.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 5.000,00	€ 4.991,77	€ 8,23
Article 12 - Président	€ 2.500,00	€ 0,00	€ -1.075,00	€ 1.425,00	€ 1.422,36	€ 2,64
Article 13 - Secrétaire général	€ 25.500,00	€ 0,00	€ -5.000,00	€ 20.500,00	€ 20.420,15	€ 79,85
Article 14 - Secrétaire générale adjointe	€ 20.000,00	€ 0,00	€ -4.000,00	€ 16.000,00	€ 15.987,94	€ 12,06
<b>TOTAL CHAPITRE 4</b>	<b>€ 357.000,00</b>	<b>€ 15.000,00</b>	<b>€ -44.925,00</b>	<b>€ 327.075,00</b>	<b>€ 326.760,70</b>	<b>€ 314,30</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>€ 3.994.781,00</b>	<b>€ 37.000,00</b>	<b>€ 0,00</b>	<b>€ 4.031.781,00</b>	<b>€ 4.026.544,73</b>	<b>€ 5.236,27</b>

\* Ce relevé a été ajouté aux états financiers pour offrir un aperçu clair des chiffres 2019.

## Calendrier des contributions des pays membres au budget de l'Assemblée pour 2019\*

Pays membre	Clé de répartition %	Contribution	Contribution reçue	reçue le : (date)	restant dû
Albanie	0,0841%	€ 3.315,00	€ 3.315,00	23-01-19	€ 0,00
Belgique	1,9506%	€ 76.896,00	€ 76.896,00	13-02-19	€ 0,00
Bulgarie	0,3390%	€ 13.364,00	€ 13.364,00	28-01-19	€ 0,00
Canada	6,3763%	€ 251.365,00	€ 251.365,00	13-12-18	€ 0,00
Croatie	0,2776%	€ 10.943,00	€ 10.943,00	07-06-19	€ 0,00
République tchèque	0,9788%	€ 38.586,00	€ 27.561,00 € 11.025,00	18-01-19 11-03-19	€ 0,00
Danemark	1,2157%	€ 47.925,00	€ 47.925,00	04-01-19	€ 0,00
Estonie	0,1157%	€ 4.561,00	€ 4.561,00	29-01-19	€ 0,00
France	10,4986%	€ 413.874,00	€ 160.951,00 € 252.923,00	06-03-19 20-03-19	€ 0,00
Allemagne	14,7638%	€ 582.016,00	€ 194.005,33 € 194.005,29 € 194.005,28 € 0,10	31-12-18 11-01-19 29-07-19 30-09-19	€ 0,00
Grèce	0,9801%	€ 38.637,00	€ 38.637,00	25-01-19	€ 0,00
Hongrie	0,7041%	€ 27.757,00	€ 27.757,00	07-12-18	€ 0,00
Islande	0,0597%	€ 2.353,00	€ 2.353,00	20-05-19	€ 0,00
Italie	8,1400%	€ 320.894,00	€ 320.894,00	29-03-19	€ 0,00
Lettonie	0,1478%	€ 5.827,00	€ 5.827,00	04-01-19	€ 0,00
Lituanie	0,2379%	€ 9.378,00	€ 9.378,00	11-12-18	€ 0,00
Luxembourg	0,1569%	€ 6.185,00	€ 6.185,00	21-01-19	€ 0,00
Montenegro	0,0270%	€ 1.066,00	€ 1.066,00	12-12-18	€ 0,00
Pays-Bas	3,1985%	€ 126.091,00	€ 126.091,00	28-02-19	€ 0,00
Norvège	1,6472%	€ 64.936,00	€ 64.936,00	23-05-19	€ 0,00
Pologne	2,7683%	€ 109.131,00	€ 109.131,00	24-06-19	€ 0,00
Portugal	0,9725%	€ 38.338,00	€ 38.338,00	13-03-19	€ 0,00
Roumanie	1,1384%	€ 44.878,00	€ 44.878,00	08-04-19	€ 0,00
Slovaquie	0,4784%	€ 18.859,00	€ 18.859,00	20-12-18	€ 0,00
Slovénie	0,2109%	€ 8.314,00	€ 8.314,00	10-01-19	€ 0,00
Espagne	5,5534%	€ 218.925,00	€ 218.925,00	24-05-19	€ 0,00
Turquie	4,3819%	€ 172.742,00	€ 172.742,00	14-03-19	€ 0,00
Royaume-Uni	10,4581%	€ 412.277,00	€ 412.277,00	21-12-18	€ 0,00
États-Unis	22,1387%	€ 872.748,00	€ 436.374,00 € 436.374,00	03-07-19 21-08-19	€ 0,00
Subvention de l'OTAN		€ 52.600,00	€ 52.600,00	21-01-19	€ 0,00
<b>Total</b>		<b>€ 3.994.781,00</b>	<b>€ 3.994.781,00</b>		<b>€ 0,00</b>

\* La présentation de ces chiffres diffère de l'année précédente pour permettre une meilleure lisibilité.

## Transferts de Crédit pour 2019

## 1) au sein du budget

	Chapter/Article	Transfer	Balance after transfer
DE	Chapitre 1 - Art. 1 Traitements € 2.219.521,00	- € 3.000,00	€ 2.216.521,00
DE	Chapitre 1 - Art. 2 Coûts supplémentaires sur les salaires € 508.160,00	- € 18.000,00	€ 490.160,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 3 Frais de recrutement € 15.000,00	+ € 21.000,00	€ 36.000,00
DE	Chapitre 1 - Art. 1 Traitements € 2.216.521,00	- € 2.000,00	€ 2.214.521,00
DE	Chapitre 1 - Art. 7 Conseillers juridiques € 3.500,00	- € 1.800,00	€ 1.700,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 4 Dépenses diverses au bénéfice du personnel € 53.000,00	+ € 3.800,00	€ 56.800,00
DE	Chapitre 1 - Art. 1 Traitements € 2.214.521,00	- € 8.000,00	€ 2.206.521,00
DE	Chapitre 3 - Art. 1 Commission permanente € 15.000,00	- € 3.150,00	€ 11.850,00
DE	Chapitre 3 - Art. 2 Session de printemps € 140.000,00	- € 3.900,00	€ 136.100,00
DE	Chapitre 3 - Art. 3 Session annuelle € 200.000,00	- € 16.750,00	€ 183.250,00
DE	Chapitre 3 - Art. 5 Préparation des sessions à venir € 30.000,00	- € 1.050,00	€ 28.950,00
DE	Chapitre 4 - Art. 1 Commission sur la dimension civile de la sécurité € 15.000,00	- € 7.950,00	€ 7.050,00
DE	Chapitre 4 - Art. 3 Commission de l'économie et de la sécurité € 18.000,00	- € 6.700,00	€ 11.300,00
DE	Chapitre 4 - Art. 4 Commission politique € 20.000,00	- € 4.800,00	€ 15.200,00
DE	Chapitre 4 - Art. 7 Rose-Roth et programmes d'ouverture € 75.000,00	- € 6.650,00	€ 68.350,00
DE	Chapitre 4 - Art. 8 Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient € 20.000,00	- € 8.750,00	€ 11.250,00
DE	Chapitre 4 - Art. 12 Président € 2.500,00	- € 1.075,00	€ 1.425,00
DE	Chapitre 4 - Art. 13 Secrétaire général € 25.500,00	- € 5.000,00	€ 20.500,00
DE	Chapitre 4 - Art. 14 Secrétaire générale adjointe € 20.000,00	- € 4.000,00	€ 16.000,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 5 Consultants externe et personnel temporaire € 15.000,00	+ € 77.775,00	€ 92.775,00
DE	Chapitre 1 - Art. 7 Conseillers juridiques € 1.700,00	- € 400,00	€ 1.300,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 8 Assistants de recherche € 75.000,00	+ € 400,00	€ 75.400,00
DE	Chapitre 2 - Art. 5 Frais administratifs et fournitures de bureau € 16.500,00	- € 9.000,00	€ 7.500,00
DE	Chapitre 2 - Art. 11 Bibliothèque € 27.000,00	- € 11.500,00	€ 15.500,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 1 Dépenses relatives au siège du Secrétariat € 70.000,00	+ € 20.500,00	€ 90.500,00

	Chapter/Article		Transfer	Balance after transfer
DE	Chapitre 2 - Art. 2 Assurances	€ 7.500,00	- € 1.000,00	€ 6.500,00
DE	Chapitre 2 - Art. 3 Sécurité	€ 21.000,00	- € 2.000,00	€ 19.000,00
DE	Chapitre 2 - Art. 4 Service postal et téléphone	€ 15.000,00	- € 7.250,00	€ 7.750,00
DE	Chapitre 2 - Art. 7 Location et entretien des imprimantes/photocopieurs multifonctions	€ 12.000,00	- € 3.250,00	€ 8.750,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 6 Mobilier et équipement de bureau	€ 11.500,00	+ € 13.500,00	€ 25.000,00
DE	Chapitre 2 - Art. 9 Transports et déplacements	€ 14.600,00	- € 5.250,00	€ 9.350,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 10 Documents	€ 105.000,00	+ € 2.550,00	€ 107.550,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 12 Frais de représentation, d'hospitalité et de réception	€ 15.000,00	+ € 2.700,00	€ 17.700,00
DE	Chapitre 3 - Art. 5 Préparation des sessions à venir	€ 28.950,00	- € 2.700,00	€ 26.250,00
VERS	Chapitre 3 - Art. 4 Réunion conjointe - Bruxelles	€ 3.500,00	+ € 2.700,00	€ 6.200,00
DE	Chapitre 4 - Art. 7 Rose-Roth et programmes d'ouverture	€ 68.350,00	- € 20.300,00	€ 48.050,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 2 Commission de la défense et de la sécurité	€ 20.000,00	+ € 300,00	€ 20.300,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 5 Commission des sciences et technologies	€ 15.000,00	+ € 3.760,00	€ 18.760,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 6 Activité supplémentaire	€ 6.000,00	+ € 2.630,00	€ 8.630,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 9 Séminaire transatlantique	€ 15.000,00	+ € 350,00	€ 15.350,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 10 Frais d'interprétation pour toutes les réunions	€ 100.000,00	+ € 13.260,00	€ 113.260,00

## 2) de financement externe

DE	Financement par le Ministère Suisse de la défense		€ 15.000,00	
VERS	Chapitre 4 - Art. 7 Rose-Roth et programmes d'ouverture	€ 48.050,00	+ € 8.742,99	€ 56.792,99
VERS	Chapitre 4 - Art. 10 Frais d'interprétation pour toutes les réunions	€ 113.260,00	+ € 6.257,01	€ 119.517,01

## 3) recours aux provisions

DE	Provision pour le chapitre 1	€ 160.051,92	- € 22.000,00	€ 138.051,92
VERS	Chapitre 1 - Art. 5 Consultants externe et personnel temporaire	€ 92.775,00	+ € 22.000,00	€ 114.775,00